

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2022-26 en date du 25 octobre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur **la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Comberouger**, permettant :

- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs de « La Tédière » et « La Picarde » ;
- La suppression des secteurs Ah et Ahi et l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N ;
- La modification des emplacements réservés ;
- L'adaptation du règlement graphique en lien avec les modifications précitées ;
- L'adaptation et actualisation du règlement écrit.

L'enquête publique se déroulera du lundi 28 novembre à 14h30 au vendredi 16 décembre à 16h inclus, soit pendant 19 jours consécutifs. M. Luis Gonzalez a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (le Bourg-82600 Comberouger)**, pendant la durée de l'enquête, du 28 novembre à 14h30 au 16 décembre à 16h inclus, aux jours et horaires suivants, à l'exception des jours fériés ou congés exceptionnels :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- le lundi et le jeudi : de 16h00 à 18h00, le mardi et le vendredi : de 10h00 à midi, à la mairie de Comberouger.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Comberouger (le Bourg-82600 Comberouger) aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 28 novembre 2022 de 15h30 à 17h30**
- **Samedi 10 décembre 2022 de 9h30 à midi**
- **Vendredi 16 décembre 2022 de 13h30 à 16h.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (Le Bourg-82600 Comberouger) ou les adresser par correspondance à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne - 120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-4081@registre-dematerialise.fr

Les observations et les pièces jointes transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4081>

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (www.grandsud82.fr) et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre), aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12 h30 et de 13h30 à 17h.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent avis.

Le projet d'évolution du PLU de la Commune de Comberouger a bénéficié d'une dispense d'évaluation environnementale. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ce projet se trouvent dans le dossier d'analyse au cas par cas qui a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Occitanie. La dispense d'évaluation environnementale par la MRAe sera jointe au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées sur le dossier soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Mme la Préfète du Tarn-et-Garonne et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, dans la mairie concernée et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU,
- Le conseil communautaire approuvera par délibération la modification n°1 du PLU de Comberouger.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la Communauté de Communes.

La Présidente